MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Attestation de destruction conforme

Je soussigné-e-,

Madame/Monsieur....., professionnel de l'automobile habilité par le ministre de l'intérieur à télétransmettre dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV) des opérations liées à l'immatriculation des véhicules, et signataire de la convention d'habilitation conclue le .....

Gérant de la société ….....….....….....,

domiciliée à l'adresse suivante :
….....….....
….....….....
….....….....,

n° SIRET : ….....….....,

n° d'habilitation SIV : ….....….....

Préfecture de rattachement :.....….....

Atteste avoir procédé ou fait procéder[1] à la destruction de l'ensemble des pièces justificatives constituant les dossiers d'immatriculation créés au cours de l'année 20..... dans le cadre de l'activité de télétransmission dans le SIV, en application de l'article V de la convention susmentionnée.

Je joins à la présente attestation la liste des numéros d'immatriculation des dossiers.

Cette destruction a été effectuée dans des conditions de nature à garantir le respect de la confidentialité des informations contenues dans ces dossiers, sous peine des sanctions pénales prévues aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

Fait le ...../...../....., à ….....….....

Signature et tampon :

**À conserver et à produire en cas de contrôle par le service de la préfecture chargé du contrôle des professionnels habilités.**

[1] En cas de recours à un prestataire, joindre le procès-verbal de destruction fourni par celui-ci.